

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 24

votants 29

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 25 SEPTEMBRE 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, A. SALZE

Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, S. LAMBERT, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, MD. PAGES,
Mrs. D. CHAMBON, C. PTAK, B. CLARETON, M. TEISSIER L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN,
R. THIERS-SIMON, C. LABARDE

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. JP. SEISSON (pouvoir à L. CONSOLIN), M. LUCIANI-RIPETTI (pouvoir à C. AMIEL),
D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGÈS), C. BARRY
(pouvoir à C. LABARDE), B. REYNÈS, S. DIET, N. AUBERT

ABSENTS :

Mme N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Madame Adélaïde JARILLO

**20240925 – 11/CULT04. CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE CHATEAURENARD A LA
LABELLISATION « CIEUTA MISTRALLENCO »**

Le Félibrige a pour objet la défense, le maintien et la promotion de la langue, de la culture, de la civilisation et de l'identité des pays d'Oc, pour associer et inciter à se grouper tous ceux qui se reconnaissent dans la pensée et l'œuvre de Frédéric Mistral.

Ciéuta Mistralenco est un label créé par le Felibrige, dans le but de distinguer les villes qui protègent, promeuvent et intègrent dans leurs politiques, la langue et la culture provençale. Il a pour vocation d'encourager l'engagement local et collectif sur tout le territoire félibréen.

La Commune mène depuis de nombreuses années une politique en faveur de la préservation et de la valorisation de la tradition. Celle-ci se caractérise notamment par :

- un soutien dans l'organisation annuelle des fêtes de la Saint Eloi, de la Madeleine et de la Saint Omer (*caretto ramado*),
- l'organisation annuelle depuis 1991 de la foire aux santons,
- la mise en place annuelle depuis 2022, de journées de sensibilisation aux traditions provençales visant à faire découvrir, transmettre et partager les traditions aux jeunes, aux nouveaux venus et aux générations futures dans le but d'assurer leur pérennité,
- la programmation de représentations théâtrales à caractère provençal,
- la préservation et la valorisation du fonds (outils, costumes, mobilier...) du musée des outils agraires et des traditions,
- l'accompagnement dans l'organisation de l'élection de la *Damisello Dóu Castèu*.

Le label de cité mistralienne marquerait l'engagement de la Commune dans le maintien de la langue provençale, la mise en valeur du patrimoine, l'engagement de la transmission et l'organisation de manifestations à caractère provençal.

Le label est organisé autour d'une charte qui est jointe en annexe.

Pour ces raisons, la commune de Châteaurenard souhaite déposer sa candidature au label *Ciéuta Mistralenco*.

Vu l'examen de ce dossier en commission Animation, Culture, Tourisme et Patrimoine le 10 septembre 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la charte des « *Ciéuta Mistralenco* » et autorise la Commune à faire acte de candidature au label,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 26 septembre 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL

